

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en
Préfecture le

6 OCT. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Chantale FARMER, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2021-2022

Didier SARDA, rapporteur

Le règlement des transports scolaires du Grand Anancy définit les conditions d'organisation et de financement des transports scolaires sur la partie « non urbaine » de son ressort, regroupant les territoires des anciennes communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la Rive Gauche du lac d'Annecy et de la Tournette.

Il prévoit que le coût de la carte de transport, donnant droit à un aller-retour par jour en période scolaire, s'élève à 80 € jusqu'au 30 juin et à 140 € au-delà.

Deux catégories d'élèves, dont le besoin de transport est, sauf rare exception, d'un aller-retour par jour en période scolaire, se voient appliquer des tarifs supérieurs.

Elèves de primaire empruntant certains circuits scolaires SIBRA

A la demande du Grand Anancy, la SIBRA organise de nouveaux circuits scolaires :

- les circuits n° 146 et 147 la Varde / écoles Lachat et Pommaries d'Annecy-le-Vieux, organisés auparavant par la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux, sans participation familiale ;
- le circuit n° 148 Annecy-le-Vieux / groupe scolaire de Pringy.

Par ailleurs, les primaires de Pringy ont emprunté, les années passées, le circuit SIBRA n° 101/128 sans participation familiale.

Sur le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération, les conditions SIBRA s'appliquent. L'abonnement jeune annuel, facturé 156 €, offre un accès illimité à l'ensemble des services soumis à tarification SIBRA.

A titre transitoire, afin de régulariser la situation, il est proposé que les élèves de primaire qui emprunteront les 4 circuits précités, sur lesquels seront affectés des accompagnateurs, bénéficient pour l'année 2021-2022 de l'abonnement Grand Anancy à 80 €, sans application de la majoration pour inscription tardive.

Le Bureau communautaire a donné son accord à cette expérimentation.

Elèves scolarisés hors Grand Anancy et empruntant un service régional

Les élèves domiciliés sur le ressort du Grand Anancy, scolarisés à l'extérieur et empruntant une ligne régulière ou une adaptation scolaire régionale sont gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

S'ils ne sont pas ayants droit en application du règlement régional des transports scolaires en Haute-Savoie, ces élèves relèvent du dispositif Décllic'. Deux abonnements leur sont proposés, à 310 € (1 aller-retour par jour en période scolaire sur une ligne) et 410 € (déplacements illimités sur une ligne), carte à 10 € comprise.

Afin de supprimer cette inégalité de traitement, il est proposé de leur verser, sur demande, une aide correspondant à la différence entre le coût de l'abonnement Décllic' 300 (310 €) et le coût de la carte de transport Grand Anancy à 80 €, soit un montant forfaitaire de 230 €, sous réserve, d'une part, qu'ils soient ayants droit en application de notre règlement et, d'autre part, qu'ils aient intégralement payé un abonnement Décllic' 300 ou 400.

Ces deux propositions impliquent une modification du préambule et de l'article 2.8 du règlement des transports scolaires.

LE CONSEIL DECIDE :

d'approuver les modifications apportées au règlement des transports scolaires 2021-2022 joint en annexe et d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.